

DEPARTEMENT	ISERE
ARRONDISSEMENT	GRENOBLE
CANTON	ROMANCHE-OISANS
COMMUNE	SECHILLENNE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020**

Date de la convocation : mercredi 20 mai 2020 – Transmise le 20 mai 2020.

L'an deux mille vingt, et le vingt cinq du mois de mai à 19 heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Séchillienne sous la présidence de Madame PLENET Cyrille, élue Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames CABRERA Sandra, GENDUSO Christine, LO CICERO Katy, MEYNET Grégoire, PLATEL Marie-Thérèse, PLENET Cyrille, SAMMARTINO Patricia, TOMAS Nathalie

Messieurs BETTENDROFFER Denis, DAVID Jean-Claude, FERREOL Marc-André, FIAT Gilles, GOTTI Christophe, MATHIEU Christian-Albert, MATHIEU Christian-Château,

Absents excusés :

Ont donné procuration :

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame LO CICERO Katy a été désignée comme secrétaire de séance.



**DELIBERATION N°2  
CREATION DES POSTES D'ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures la commune disposait de 4 adjoints.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoints.

**RAPPEL**

Population municipale de la commune	Nombre de conseillers effectivement élus	Nombre maximum d'adjoints
Moins de 100	7 *	2
De 100 à 499	11*	3
De 500 à 1499	15	4
De 1500 à 2499	19	5
De 2500 à 3499	23	6

De 3500 à 4999	27	8
De 5000 à 9999	29	8
De 10 000 à 19 999	33	9
De 20 000 à 29 999	35	10
De 30 000 à 39 999	39	11
De 40 000 à 49 999	43	12
De 50 000 à 59 999	45	13
De 60 000 à 79 999	49	14
De 80 000 à 99 999	53	15
De 100 000 à 149 999	55	16
De 150 000 à 199 999	59	17
De 200 000 à 249 999	61	18
De 250 000 à 299 999	65	19
De 300 000 et au-dessus	69	20

Affiché le 26/05/2020

En mairie, le 25 mai 2020

Le Maire, **Cyrille PLENET**

Délibération rendue exécutoire  
 compte-tenu de son dépôt à la Préfecture  
 de l'Isère le 26 mai 2020  
 Le Maire